

Les sites web gouvernementaux sous la loupe

L'association Transparency Maroc se prépare à lancer un audit des sites gouvernementaux et des organismes publics sur internet. Saad Filali Meknassi, chargé de ce projet, explique les objectifs de cette opération et la manière de la mettre en exécution.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
BRAHIM MOKHLISS

LE MATIN : Transparency Maroc vient d'annoncer une action visant à mener un audit des sites gouvernementaux. Quel est l'intérêt d'une telle opération ?

SAAD FILALI MEKNASSI : L'intérêt de ce travail est de faire un état des lieux du niveau d'accès aux informations gouvernementales relatives aux services publics. L'idée est de savoir si les sites web répondent aux demandes des citoyens en fournissant une information utile et de qualité. L'intérêt de ce travail est aussi de mettre en exergue les défaillances des différents dispositifs d'information actuels et inviter, sur cette base, les différentes administrations à amé-

liorer la qualité et l'utilité de l'information diffusée. L'accessibilité reste aussi une question fondamentale.

Avez-vous déjà une idée en ce qui concerne l'état actuel de ces sites que vous ciblez ?

On peut avoir des appréciations, mais elles restent subjectives et différentes selon le site qu'on consulte. Il existe des sites web qui sont utiles et qui présentent un niveau d'information moyen et utile. Il y en a d'autres où on trouve seulement des informations sur le ministre ou un département donné et des informations relatant des activités qui datent de plusieurs années sans qu'il y ait une cohérence dans l'information véhiculée à travers le site web...

A combien évaluez-vous le nombre des sites ciblés ?

Notre approche n'est pas du tout quantitative et elle ne pourra pas l'être dans tous les cas. On va procéder par la sélection d'un échantillon représentatif des sites de différents secteurs, pour sortir avec des appréciations générales basées sur une grille d'évaluation standardisée. Dans ces cas de figure, on ne pourra pas être exhaustif, mais l'intérêt est de disposer des constatations sur une base d'évaluation objective et essayer de proposer les amé-

liorations possibles. L'organisation de l'information des sites déjà existants pourra dans certains cas améliorer sensiblement la qualité des informations projetées sur les sites web.

Vu le niveau d'accès des Marocains à l'Internet, pensez-vous que c'est une priorité que de s'intéresser aux sites gouvernementaux ?

C'est clair que l'accès des Marocains à Internet reste limité, notamment du fait que cet accès n'est pas très démocratisé. Cela restera toujours le cas, selon l'état d'avancement du pays et des moyens des utilisateurs. Aujourd'hui, le citoyen qui dispose d'une connexion Internet sur son téléphone portable peut normalement disposer des informations en temps réel quand le besoin d'une information est senti. Alors que celui qui dispose d'une connexion à son domicile devra attendre pour se rendre chez lui et se connecter.

Je cite cet exemple juste pour dire que l'accès reste toujours objet de plusieurs considérations. Maintenant, pour celui qui veut évaluer le niveau d'efficacité des structures de communication d'une administration publique, le site web utilisé permettra de donner une idée précise sur l'information publique en général. L'information

affichée sur un site web est une information publique communiquée par l'administration, qui doit normalement être objective, alors que le déplacement à une administration peut résulter dans un accès limité ou large à l'information selon plusieurs conditions, dont la capacité de la personne à identifier celui qui détient l'information. Tout reste approximatif au niveau des administrations. D'une part, parce qu'on ne dispose pas d'une loi sur l'accès à l'information obligeant l'administration de communiquer un certain nombre d'informations publiques. Et d'autre part, parce que l'organisation actuelle de l'information et de la communication au niveau des administrations reste très variable et sujette à des considérations subjectives.

Quelle sera l'enveloppe budgétaire dédiée à ce projet ?

Cette action est développée dans le cadre du projet Accès à l'information de Transparency Maroc, qui bénéficie du concours financier de l'ambassade des Pays-Bas. Cette action est d'une envergure limitée, et elle représente une infime partie du budget total du projet. Mener cette action s'inscrit dans le cadre de l'application des conclusions de l'atelier que le projet a organisé avec l'APEBI en mois de décembre, et



aussi une recommandation du rapport de Jamal Eddine Naji qui a été publié par le projet en mois de février.

Cette action regroupe trois activités principales. Il s'agit d'un atelier de formation pour les jeunes praticiens pour faire l'exercice d'évaluation sur la base de la grille proposée par l'expert qui accompagne le projet dans ce travail. Ensuite, il y aura une rencontre interne de Transparency Maroc avec des praticiens et des spécialistes pour discuter et échanger autour des conclusions de l'évaluation menée. Un expert rédigera ensuite un rapport contenant des recommandations pour améliorer l'information publique en général.

Quand l'étude sera-t-elle prête ?

La diffusion publique de la version finale de l'étude ne se fera qu'en mois de septembre 2010.

Cela ne nuit pas, en quelque sorte, à la crédibilité de l'étude en la confiant à des débutants que vous allez former et non pas à des experts confirmés ?

La crédibilité de ce travail ne peut être sujette à un manque de crédibilité tant que c'est un expert confirmé qui coordonne et oriente ce travail.

L'intérêt de choisir des jeunes utilisateurs d'Internet ne veut pas dire que ce sont des débutants.

Ce sont des jeunes qui sont formés, diplômés d'université dans différents secteurs. L'intérêt de leur travail est d'évaluer l'accès d'un citoyen normal aux informations diffusées sur Internet et cela ne requiert pas une expertise.

On veut savoir à quel type d'information publique un citoyen X peut accéder sur Internet, et quelles sont les caractéristiques générales de cette information. ■